

Présents : Marie-Jo ADRAST maire de St Ouen les V., Pascal CONZETT administré St Ouen les V, Anne TRUET élue St Ouen les V, Jean-Luc PADIOLLEAU maire de Montreuil, Philippe MORLEC administré Montreuil., Martine BARRERE administrée Montreuil, Isabelle CAMBRONNE élue Montreuil, Isabelle DENIS, élue Montreuil, Louis GOHIER, administré Montreuil

Absents excusés: Dominique LAMBERT élue St Ouen les V Patrick TURBAT administré St Ouen les V, Philippe DEROGIS, administré St Ouen les V.

Chacun se présente.

Chaque commune a fourni un tableau des ses personnels, des fonctions, des tâches, des types de contrat, du temps de travail hebdomadaire, du traitement indiciaire, etc...

Le 1<sup>er</sup> travail consiste à mettre en regard les postes et fonctions occupés par les personnels des deux communes :

- personnel de Mairie : accueil, secrétariat, administration, comptabilité,...

-personnel d'entretien des locaux communaux (école, mairie, salles, ...)

- personnel technique

-personnel attaché à l'école : ATSEM ou assimilés, cantine, garderie, périscolaire

Montreuil dispose d'une agence postale gérée par la Mairie.

Les communes de Montreuil et St Ouen salarient chacune 9 personnes pour une durée hebdomadaire de travail de 315 heures à Montreuil et 261 heures à St Ouen.

A St Ouen, la garderie et le périscolaire sont confiés à l'association Bul'de Mômes. A Montreuil la gestion se fait en interne.

Réflexion sur la mutualisation possible des personnels :

- Chaque école fonctionne indépendamment ; mais des échanges de personnels seraient-ils possible en cas d'absence ? Il n'est pas envisagé de réduire le personnel, mais une réflexion sur un meilleur service pourrait être étudiée.

- Personnel administratif : il serait possible d'harmoniser les logiciels, de mettre en place une organisation journalière, de mettre en valeur les spécialisations de chacun.

- Agents techniques : une rencontre sera à prévoir afin de lister les compétences, les spécialités, les envies,..

- Les contrats de travail : un avenant permet de modifier le nom de l'employeur.

- Le lieu de travail resterait-il fixe ou la mobilité seraient-elle envisageable ?

→ Renseignements à prendre auprès du centre de gestion et des personnels.

Pour le second groupe de travail il faudra

- préciser les informations sur les assurances, mutuelles, indemnités, primes, coefficients des régimes indemnitaires des personnels.

Prochain Groupe de travail RH : 31/03/2017, 19h St Ouen les Vignes